

All animals are equal but some animals are more equal than others.  
G. Orwell. Animal farm.

**Atelier 1**  
**INEGALITES DES REVENUS AGRICOLES ET THEORIES ECONOMIQUES DE**  
**LA JUSTICE.**

**Butault J.-P., Chantreuil F.**

A propos de l'instauration de la modulation des aides publiques à l'agriculture, H. de Benoist, président de l'AGPB, déclarait en juin 2000, au dernier congrès de cette association : « L'injustice est trop flagrante : il n'est venu à l'idée de personne de prendre de l'argent aux supermarchés pour le distribuer aux petits commerçants ».

Les inégalités des revenus agricoles est un thème récurrent des débats de politique agricole. Il se pose aujourd'hui avec une nouvelle acuité dans la mesure où les politiques agricoles mises en œuvre font reposer une part importante des revenus agricoles sur des aides directes versées aux agriculteurs par les pouvoirs publics. Ainsi, les inégalités de revenus résultent de moins en moins des performances des exploitations et de plus en plus de mécanismes de redistribution publique. Le débat a été récemment relancé par l'instauration en France d'une modulation des aides. Il fait rarement référence aux théories économiques de la justice dont les liens sont très forts avec la philosophie politique et qui formalisent les problèmes de redistribution (fiscalité, revenus d'existence, transferts des pays riches aux pays pauvres....). Un objectif majeur de cet atelier est de poser le débat sur les inégalités des revenus agricoles dans le cadre de ces théories.

Le passage d'un soutien des revenus agricoles par les prix au versement d'aides directes peut se justifier de deux points de vue ;

- par les théorèmes généraux de l'économie du bien-être, le second système étant optimal au sens de Pareto dans une économie sans autre distorsion (ce qui n'est pas le cas de l'agriculture).
- par des considérations de justice, le soutien par les prix étant à la charge des consommateurs ce qui pénalise plus les ménages les plus pauvres dont la part des dépenses alimentaires est importante.

La question se pose également de savoir si ce passage doit aussi avoir des objectifs redistributifs :

- le courant de pensée dominant propose d'effectuer ce passage sur des bases historiques en fixant les aides directes à partir des revenus antérieurs : c'est le principe de la loi d'orientation américaine mais aussi dans une large mesure de la nouvelle PAC, à travers la fixation des aides en fonction de la surface ou du nombre de têtes, les rendements de référence ou les quotas à prime. Son fondement renvoie aux thèses libertariennes (défendues notamment par R. Nozick) qui posent comme des droits les acquis antérieurs.
- cette position peut être contestée si on fait référence aux thèses libérales égalitaristes (notamment J. Rawls), les réformes de la PAC pouvant être conçues aussi comme un

moyen de remettre en cause les inégalités de revenu induites par les dotations initiales en facteurs de production. Le risque est de trop pénaliser les exploitations les plus performantes ce qui renvoie au vieux débat entre efficacité et équité. Ceci nécessite de mettre les politiques agricoles en perspective avec les autres politiques de redistribution.

L'atelier a pour ambition modeste d'amorcer les réflexions sur ces questions. Il se compose en deux parties :

- une présentation des théories économiques de la justice et des débats actuels en économie des inégalités.
- des discussions sur la façon d'aborder la question des revenus agricoles dans ce cadre.

---

## **REPERES BIBLIOGRAPHIQUES.**

Les théories philosophiques qui sous-tendent ces questions ont été présentées par C. Arnsperger dans une conférence de la précédente école-chercheur. Cette conférence va être publiée dans la collection INRA «Sciences en question».

On peut aussi se référer au très bon livre de W. Kymlica (1999) : «Les théories de la justice ». Ed. La découverte.

L'ouvrage de base, en français, (dont la lecture n'est pas aisée) qui présente la formalisation des théories économiques est M. Fleurbay (1996) : «Théories économiques de la justice » Economica. Cet ouvrage donne une bibliographie très fournie.

On peut compléter par T. Piketty (1994) : «Introduction à la théorie de la distribution des richesses » (Economica).

Du même auteur Piketty (1997), «L'économie des inégalités » (La découverte) donne une vision plus empirique des problèmes.

A noter que deux ouvrages de A. Sen ont été récemment traduits en français : « Ethique et Economie » (PUF 1999) et « Repenser l'inégalité » (Seuil 2000).

Le thème fait à l'heure actuel l'objet d'un foisonnement d'articles à propos notamment des minimums sociaux, du SMIC, de la fiscalité, de la redistribution des richesses au niveau international.....Cet été, la parution d'un article par Economie et Statistiques sur le non-emploi de G. Laroque et B. Salanié a, par exemple, provoqué un tollé à l'INSEE. On peut noter aussi un développement des articles sur l'introduction de l'altruisme en économie.

Retenons seulement que «Economie et Prévision » a consacré l'un de ces derniers numéros (1999/2-3) à l'économie des inégalités. Sa lecture permet d'aborder les questions actuellement débattues et de connaître les travaux récents (dont deux handbooks, cités en introduction). Les problèmes internationaux ont fait l'objet d'un numéro spécial d' « Economie internationale » (N°71, 1997), « Mondialisation, convergence et inégalités ».

La question des revenus agricoles ont peu été abordées sous cet angle. Pour un ouvrage de synthèse cf : G. Jégouzo, J.L. Brangeon, B. Roze (1998) : « Richesse et pauvreté en Agriculture ».

## Textes joints.

Comme texte introductif aux théories économiques de la justice, on a choisi l'annexe 2 du chapitre 1 de B. Salanié, « **Microéconomie : les défaillances du marché** » (Economica 1998) plutôt que des textes de l'ouvrage de M. Fleurbaey. Ce texte a l'intérêt d'être très synthétique, de présenter les ponts entre l'économie et la philosophie de la justice, et de donner un exemple simple d'application du critère de maximin de Rawls.

Lui sont adjoints l'introduction de Y. Guillotin et A. Trannoy et la conclusion de F. Bourguignon du numéro spécial d'Economie et Prévision sur **l'économie des inégalités** (1999/2-3). C'est une façon d'avoir une idée sur les questions actuellement débattues.

Sur l'agriculture, l'article de J.P. Butault, Ph. Lerouillois dans Economie et Statistique 329-330 (1999), « **La réforme de la PAC et l'inégalité des revenus agricoles** » permet faire le point sur les inégalités de revenus agricoles en Europe, même si elles ne sont pas mis en perspective avec les théories de la justice. Et le 4 pages INRA-Sciences Sociales 5/99 janvier 2000 de V. Chatelier sur "**la modulation des aides directes à l'agriculture française**" permet de prendre connaissance du nouveau dispositif en France et de son impact.